



Demande d'inscription au Restaurant Scolaire Année 2013-2014

(À compléter et à rendre au sous - régisseur de l'école)

Attention : il ne s'agit ici que d'une préinscription ; l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire ne sera effective que lorsque le sous-régisseur vous remettra un certificat d'inscription.

Votre demande d'accueil au restaurant doit être limitée à vos besoins afin de permettre l'accès à un maximum de familles.

Les enfants scolarisés avec une dérogation demandée par la famille depuis septembre 2010, n'ont pas, dans certains cas, un accès prioritaire au restaurant.

L'enfant

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée : élémentaire Michel Servet

Classe fréquentée :

La personne responsable de l'enfant

Nom et prénom :

Adresse :

Tel portable / fixe : Adresse e-mail :

Nom de l'employeur :

N° d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales :

Le rythme de fréquentation (valable pour toute l'année scolaire)

Date du 1^{er} jour où l'enfant fréquentera le restaurant scolaire :

Il fréquentera le restaurant scolaire à jour (s) fixe (s).

Entourer le (ou les) jours : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Il fréquentera le restaurant scolaire de manière irrégulière

(Choix réservé en priorité aux familles qui ont des plannings de travail irréguliers)

Je m'engage à remplir le calendrier prévisionnel des présences fourni à chaque période scolaire.

Tournez la page SVP.../...

Choix du menu (valable pour toute l'année scolaire)

Cocher le mode d'inscription choisi

- MENU CLASSIQUE ;** (l'enfant mange de tout)
- MENU COMPLET SANS VIANDE ;** (l'enfant ne mange jamais de viande)
- MENU MIXTE ;**

Votre enfant consommera, selon votre choix, soit le MENU CLASSIQUE, soit le MENU COMPLET SANS VIANDE. Pour chaque période scolaire, les calendriers des menus vous seront donnés.

Allergie alimentaire

Votre enfant a-t-il une allergie alimentaire ? oui non

En cas d'allergie :

- Si vous possédez déjà une décision d'accueil émanant de la Direction de l'Education (soit en « panier repas », soit en « exclusion alimentaire »), il suffit de la présenter au sous-régisseur pour une éventuelle inscription de votre enfant.
- Dans le cas contraire, vous devez, avant l'inscription, rencontrer le médecin scolaire pour avis médical.

Le paiement des factures

Pour faciliter le règlement des factures de restaurant, la Ville de Lyon a mis en place, depuis septembre 2007, des modes de paiement sûr, pratique et gratuit :

- **paiement en ligne** sur www.mesdemarches.lyon.fr (mot de passe à demander à Lyon en direct au 04/72/10/30/30)
- **le prélèvement automatique**
 - Si vous maintenez votre prélèvement automatique : vous n'avez aucun document à fournir.
 - Si vous choisissez, pour la première fois, de régler vos factures de restauration par prélèvement automatique, vous fournirez au sous-régisseur un Relevé d'Identité Bancaire et une autorisation de prélèvement dûment complétée et signée.

Vous pouvez aussi régler par chèques ou en espèces auprès du sous-régisseur.

Extraits du Règlement de la Restauration Scolaire

« Sans le retour des calendriers prévisionnels, les enfants ne pourront être accueillis dans les restaurants ». (Article 4, a)

« Tout repas non décommandé en temps utile (2 jours d'école avant) sera facturé quel que soit le motif de l'absence. » (Article 4, b)

Pour bénéficier du tarif adapté à vos revenus, vous devez faire calculer pour chaque année civile votre quotient familial en Mairie d'arrondissement. Une campagne est organisée tous les ans entre novembre et décembre.

Signature

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires de la Ville de Lyon (disponible sur demande auprès des sous-régisseurs, en ligne sur lyon.fr, affiché dans l'école fréquentée par votre enfant et consultable auprès du sous-régisseur) et en accepter les termes.

Lyon, le

Signature